

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction Générale de l'Administration

Sous-Direction de la Gestion des Personnels

Bureau de la Filière Administrative

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

Suivi par : Monique LAM Tél : 01.49.55.41.17 Fax : 01.49.55.40.14 Réf. Interne : NS-tepeta-02

Réf. Classement :

NOTE DE SERVICE DGA/GESPER/N2003-1326

Date: 20 OCTOBRE 2003

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt, Chefs des Services Régionaux de la Formation et du Développement, Chefs des Etablissements publics de l'enseignement technique agricole

technique agricole

Date de mise en application : immédiate

Date limite de réponse : 14 novembre 2003

Nombre d'annexe : 1

Objet : Promotion au choix pour l'accès au corps de technicien des établissements publics de l'enseignement technique agricole au titre de l'année 2002

Bases juridiques: Décret n° 2002-1217 du 30 septembre 2002 (Titre II, art. 5 - 3° - 2ème alinéa)

Résumé: Cette note prévoit les propositions d'avancement des fonctionnaires de catégorie C ou de même niveau du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales par voie d'inscription sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2002.

MOTS-CLES: Promotion au choix - tepeta 2002

Destinataires			
Pour exécution :	Pour information :		
Etablissements d'enseignement agricole Gestionnaires des établissements d'enseignement technique Services déconcentrés	Syndicats		

Un emploi de technicien des établissements publics de l'enseignement technique agricole est à pourvoir au titre de l'année 2002

Peuvent être promus au choix dans le corps de technicien des établissements publics de l'enseignement technique agricole, par voie d'inscription sur un tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, parmi les fonctionnaires de catégorie C ou de même niveau du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales justifiant d'au moins neuf années de services publics.

Les candidatures devront être établies suivant le modèle joint. Elles devront être transmises par la voie hiérarchique et comporter l'avis du chef d'établissement et du DRAF-SRFD.

Elles doivent parvenir au plus tard le *14 novembre 2003*, <u>délai de rigueur</u>, au bureau de la filière administrative. Elles seront examinées lors de la commission administrative paritaire prévue le 9 décembre 2003.

La commission prendra en compte, outre l'avis du chef d'établissement, l'âge, l'ancienneté dans le corps et au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales ainsi que le mode d'accès au corps.

Les critères retenus ont été établis par les représentants du personnel et de l'administration lors de la réunion d'un groupe de travail le 28 mars 2001.

Le tableau d'avancement sera diffusé sur le site internet et les agents promus seront en outre avisés individuellement.

Le Sous-Directeur

Constant LECOEUR

Application de la circulaire DGA/SP/C99-1005-DGER/SDACE/C99 2007

Accès à :	Dossier à retourner à		
	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales DGA/GESPER/BFA avant le : 14 novembre 2003 à l'attention de : Monique LAM 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP		
Dossier constitué en vue :			
☐ d'un avancement de grade dans le corps des ☐ d'un changement de corps			
Situation actuelle :			
Nom:	Nom de jeune fille :		
Prénom :	Date de naissance :		
Corps:	Grade:		
Affectation:			
Date d'entrée dans l'affectation actuelle :			
Date d'entrée dans votre corps actuel :			
Date d'entrée au Ministère de l'agriculture :			
Date d'entrée dans la Fonction publique (services de contractuels compris - hors CES) :			
Date de première nomination dans un corps de fonctionnaire			
A quels corps de titulaire avez-vous appartenu, a	avant votre nomination dans le corps actuel?		
>			
> Accès au corps actuel			
 □ par concours □ par des mesures de titularisation □ par intégration (plan DURAFOUR) □ par liste d'aptitude 			

Accès au grade actuel		
□ par examen professionnel	date d'accès	
□ par liste d'aptitude	date d'accès	
Note administrative :		
Échelon détenu au 31 décembre :		
Titres - Diplômes - Formation		
> Diplômes détenus (joindre les justific	catifs) et préciser l'option ou la	spécialité
> Admissibilité à un ou à des concours	s (joindre les justificatifs)	
Admission sur une liste principale ou ministère de l'agriculture (joindre les		's de niveau supérieur y compris hor
> Admissibilité à un examen professio	nnel (joindre les justificatifs)	
> Admission sur une liste complément	aire à un examen professionne	el (joindre les justificatifs)
> Attestations de stages (lorsque ceux	त-ci avaient pour objet d'obtenir	une qualification)
Déroulement de carrière - Fonctions		
Fonctions exercées		
Précisez (le cas échéant) votre spécial	lité de recrutement (personnels	de laboratoire – filière ouvrière)
Vos fonctions actuelles correspond	ent-elles à votre spécialité de	e recrutement ? □ oui □ non
Avez-vous changé de spécialité ou	de domaine d'intervention ?	
si oui, - est-ce à votre demande		
- à la demande de votre supéri	ieur hiérarchique	

Exercez-vous des fonctions partie	culières ?: ou	ıi		
	no	n		
Si oui lesquelles ?				
Si vous avez des responsabilités d'e Combien de personnes encadrez-				
Je certifie exacts les renseignement	s figurant sur le prése	ent dossier :		
Date :	S	Signature :		
Avis motivé du proviseur (ou du c	lirecteur pour l'ense	ignement supé	rieur)	
L'avis motivé est obligatoire en ca à la connaissance de l'agent.	as d'avis réservé ou		ans tous les	cas l'avis est porté
		TF F		
		R D		
Date:	Signature			
Avis du DRAF/SRFD (pour l'enseign	nement technique)			
		TF F R D		
Date :	Signature			